

Accepter ou non un poste d'assistant juridique et commande publique

Par **MattMurdock314**, le **09/12/2021** à **00:33**

Salut à tous,

Avant de vous poser ma question, je dois vous expliquer ma situation.

J'ai obtenu l'attestation de mon Master 2 "droit des collectivités territoriales" le 30 septembre 2021.

Depuis plus de deux mois je suis en recherche d'emploi (je ne suis pas titulaire d'un concours de la fonction publique).

Actuellement, une société publique locale serait d'accord pour m'embaucher en tant qu'assistant juridique et commande publique.

Voici alors ma question :

D'après vous, devrais-je accepter cette offre d'emploi ou bien la refuser et continuer à rechercher un poste de juriste droit public / commande publique ?

Ce que je me demande, c'est si le fait que j'occupe ce poste d'assistant juridique serait préjudiciable pour l'évolution de ma carrière, étant donné qu'à terme je souhaite bel et bien occuper un pur poste de juriste spécialisé en droit public (ainsi que repasser le concours d'attaché territorial).

D'un autre côté, je me demande si le fait d'être encore en recherche d'emploi n'est pas encore d'avantage préjudiciable. De plus, cette offre est un CDI.

Je me dis également que mes deux maîtres de stage ont tous les deux commencé en tant que rédacteur territorial alors qu'il disposaient tous les deux d'un master.

J'aurais alors besoin d'un ou de plusieurs avis éclairés pour m'aider à prendre cette décision.

Je remercie d'avance celles et ceux qui répondront à ce message.

NB : J'ai effectué un stage de deux mois en L3 dans le service juridique d'une mairie ainsi qu'une alternance de 8 mois dans la direction générale des services d'une autre mairie.

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/12/2021** à **14:47**

Bonjour

[quote]

Je me dis également que mes deux maîtres de stage ont tous les deux commencé en tant que rédacteur territorial alors qu'il disposaient tous les deux d'un master.

[/quote]

C'est élément ferait pencher la balance pour une acceptation de ce poste.

Avez-vous maintenu le contact avec d'anciens camarades de promotion ?

Cela vous permettrait de savoir si certains ont directement réussis à décrocher un poste de juriste.

Par **Floris22**, le **09/12/2021** à **18:45**

Bonjour

Quand je lis

[quote]

repasser le concours d'attaché territorial

[/quote]

Je ne peux que dire que la réponse est dans votre question. La réponse ne peut être que oui.

Déjà, vous aurez un emploi donc cela vous libérera de la contrainte financière. Rien ne vous empêche de continuer à prospecter dans les entreprises privées pour un poste juridique.

Vous pourrez y apporter une connaissance fine des arcanes de l'administration. Vous aurez créé aussi un réseau, ce qui est un avantage

A cela, durant votre CDI, vous pouvez passer les concours externes.

Connaissez-vous les concours internes ? Vous pourrez aussi les passer quand vous aurez quatre années d'ancienneté de mémoire.

Enfin, un bon abbé a été moine.